



LE CANARI CLUB CAMBRESIEN a le plaisir de vous annoncer, que nous organiserons notre Concours cette année du 24 au 29 octobre 2023.

Tributaire des locations de Salle par la Mairie de Cambrai, nous présentons nos excuses aux éleveurs de devoir une nouvelle fois délocaliser notre concours, il aura encore lieu cette année à RAMILLIES 59161, 2-6 rue d'Esvars, commune limitrophe à Cambrai.

Devant l'engouement rencontré par l'élevage des perruches ondulées de couleur ou de posture et avec la participation de Monsieur Jean PEELMAN, Vice-Président de la section technique POC de l'A.F.O., nous proposons aux éleveurs concernés un jugement, un classement et un PRIX SPECIAL ONDULEES, comme nous l'avions organisé en 2021 et 2022.

A ce titre nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du règlement

Personne à prévenir : HENDERIKX Michel 1 rue Jules Verne 59360 Le Cateau Cambrésis

Tel 06.82.05.38.70 Mail HENDERIKX@aol.com

Nous vous attendons nombreux afin de partager avec nous le bonheur de participer à un concours, et de rencontrer à nouveaux nos amis éleveurs.

Amicalement

Pour le Canari Club Cambrésien

Le Président

Michel Henderikx

REGLEMENT

Article 1 participation

Pourra participer au concours tout éleveur de toute fédération.

Seuls pourront concourir les oiseaux munis de bagues fermées au n° de souche de l'éleveur

Chaque éleveur ayant participé à un concours international devra fournir un certificat vétérinaire datant de moins de 10 jours.

Article 2 Inscription

L'éleveur devra transmettre un bulletin de préinscription lisiblement remplies **avant le 22 Septembre 2023** (date butoir pour la demande aux DDPP extérieurs au département du Nord), après cette date l'éleveur se chargera de la demande et présentera son attestation lors de l'enlogement.

un exemplaire des feuilles d'enlogement (modèle joint) sera à transmettre au plus tard le 15 octobre 2023.

Article 3 Organisation du Concours

L'enlogement des oiseaux se fera le mercredi 25 octobre 2023 de 10 h à 20 h

Le Jugement le jeudi 26 octobre 2023 par des juges français.

Remise des prix le samedi 29 octobre 2022 à 17 h 30

Inauguration le samedi 28 octobre 2023 à 17 h

Ouverture au Public le samedi 28 et le dimanche 29 octobre 2023 de 9 h à 17 h Entrée gratuite

Délogement autorisé et encadré à partir de 17 h 30 le dimanche 29 octobre 2023 selon l'éloignement de chacun.

Article 4 Enlogement

Les oiseaux seront amenés dans des cages concours, pourvues de nourriture pour 48 h, tout oiseau qui n'aura pas été reconnu en bonne santé, ne pourra participer au concours.

Conformément à la loi un service vétérinaire sera assuré.

Pour les oiseaux « IFAP » faire une étiquette supplémentaire avec le numéro d'inscription « IFAP » ex : F2145001UOFJ5705

Article 5 Inscription

Les droits d'engagement seront de 2 € par oiseau en individuel, 4 € pour un duo ou couple et à 8 € pour un stam et seront réglés le jour de l'enlogement

Le palmarès sera envoyé par mail gratuitement (adresse mail lisible)

Un droit d'inscription de 3 € sera dû par éleveur

Article 6 Jugement

Les classes de concours des oiseaux seront celles de l'UOF de 2023/2024

Un minimum de points sera exigé dans toutes les catégories pour être lauréat

Individuel Champion 90 points Duo ou couple 180 points Stam 360 points

2ème 89 points 178 points 356 points

3ème 89 points 178 points 356 points,

Si un stam ou duo ou couple doit être dissocié suite à un accident mortalité ou autre les oiseaux restants seront jugés individuellement

Pendant la durée du jugement aucune personne étrangère à l'organisation ne sera admise dans la salle de concours, et les décisions des juges seront sans appels.

Article 7 Récompenses

Cinq grand prix d'élevage sur 7 oiseaux seront décernés.

Canari Couleur, Canari posture, Exotique bec droit, Psittacidés et Perruches ondulées (si 3 éleveurs minimum par section) les récompenses (trophées ou médailles et graines) ne pourront être cumulées,

Article 8 Bourse

Une bourse sera organisée en parallèle au concours une feuille d'enlogement bourse vous sera réclamée et un prélèvement de 10 % sera effectué sur la vente.

L'enlogement des oiseaux sera fera le vendredi 27 octobre 2023 de 10 h à 19 h ou le samedi 30 octobre impérativement de 8 h à 8 h 45, les oiseaux pourront être logés par deux maximum en cages de concours et munis de bagues fermées au stam de l'éleveur.

Les oiseaux participants au concours pourront participer à la bourse, à condition de remplir une feuille d'enlogement bourse correspondante à ces oiseaux, accompagnée des attestations IFAP pour les oiseaux concernés.

Les coordonnées de l'éleveur cédant des oiseaux seront transmises à l'acquéreur, un certificat de cession sera donné à l'acquéreur, l'organisation décline toute responsabilité dans la cession des oiseaux, un registre de vente sera établi.

Seules les personnes désignées par le responsable de la bourse seront autorisés à manipuler les cages et les oiseaux qui leur seront confiés.

Toute personne ayant fait l'acquisition d'un oiseau ne pourra accéder avec son achat à la salle d'exposition.

Ne pourront participer à la bourse que les éleveurs exposants, la vente se fera sous la responsabilité du club et le nombre d'oiseaux ne pourra être supérieur au double d'oiseaux présentés au concours.

Article 9

Le canari Club Cambrésien ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes.

Article 10

Pour tous les cas non prévus au présent règlement le Président en concertation avec le Responsable Concours ou le Responsable de la Bourse seront les seuls qualifiés pour prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Article 11

La participation du concours engage l'acceptation de l'éleveur au règlement

Le bureau et les membres du Canari Club Cambrésien, souhaitent de bons résultats à tous les éleveurs et les remercient de leur participation à notre manifestation.

